

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230120-lmc127162-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 janvier 2023

Date de réception : 26 janvier 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 JANVIER 2023

DELIBERATION N° 32

BP 2023 - POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération prise le 22 janvier 2009 par l'assemblée départementale approuvant le plan climat-énergie des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 19 octobre 2015 par la commission permanente relative au dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour mettre en conformité les établissements recevant du public relevant de la compétence du Département ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale approuvant la nouvelle dynamique GREEN Deal ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant le principe de mener des réflexions prospectives pour repenser le centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (CADAM) et d'engager une évaluation préalable ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale approuvant la nouvelle stratégie GREEN Deal Horizon 2026 ;

Vu le rapport de son président présentant, au titre de l'année 2023, la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments départementaux, qui recouvre les interventions réalisées sur les bâtiments destinés notamment aux services du siège, à l'action sociale et à l'infrastructure routière, ainsi que toutes les actions relatives à la gestion immobilière et au domaine foncier ;

Considérant que ladite politique vise les objectifs suivants :

- des bâtiments sécurisés,
- un parc immobilier adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel et accessible aux administrés,
- une rénovation thermique des bâtiments visant à réduire la consommation énergétique et l'émission des gaz à effet de serre.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver la réalisation de l'ensemble des opérations énumérées en annexe à mener en 2023 au titre de la politique « Entretien et travaux dans les bâtiments », et concernant les programmes « Bâtiments sièges et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » ;

2°) de donner délégation à la commission permanente pour :

- prendre toute décision utile quant à l'exécution de ces programmes ;

- mener à bien ces opérations, examiner les conventions et avenants y afférents et autoriser le président du Conseil départemental à les signer au nom du Département ;

3°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :

- signer toutes les demandes d'autorisation administrative et actes relatifs à ces dossiers, et notamment les permis de construire ou de démolir, les autorisations de défrichement ainsi que les déclarations préalables et les conventions ;
- lancer les enquêtes publiques nécessaires (Bouchardeau, parcellaire, déclaration d'utilité publiques ou hydraulique...) et de signer tous les actes qui en découlent ;
- solliciter les autorisations de pénétrer dans le domaine privé pour reconnaissances topographiques et géotechniques ;
- solliciter les demandes de subvention ou de partenariat auprès des partenaires institutionnels (État et ses établissements, collectivités territoriales et leurs établissements...) et signer les conventions en découlant ;
 - lancer toutes les procédures utiles et à signer tous les actes qui en résultent pour les opérations précitées ;

4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Liste des principales actions à mener en 2023 au titre de la politique « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux »

1°) Concernant le programme « « Bâtiments sièges et autres »

➤ **Au titre du renforcement de la sûreté du centre administratif des Alpes-Maritimes et de la mise en sécurité des locaux :**

- Construction d'un local de contrôle des flux à l'entrée du CADAM équipé de portiques de sécurité, d'un système de vidéo protection et d'un scanner à bagages pour l'accueil du public et mise en place de 3 tourniquets sous contrôle d'accès par badges à destination du personnel.

➤ **Au titre de la mise en sécurité des locaux :**

- Poursuite du remplacement ou de la mise à niveau des systèmes de sécurité incendie au CADAM : mise à jour des plans de sécurité incendie, réfection du système de sécurité incendie du bâtiment Charles Ginésy ;
- Divers travaux de préservation de la villa de la Côte (ex Tribunal Administratif) à Nice ;
- Lancement du marché de conception-réalisation ayant pour objectif le confortement parasismique de la tour Jean Moulin.

➤ **Au titre de la conservation et l'adaptation du patrimoine départemental :**

- Passation d'un marché de conception réalisation pour l'extension du bâtiment des archives Charles Ginésy ;
- Travaux de réaménagement des bureaux du palais Sarde pour accueillir le conservatoire départemental de musique ;
- Lancement d'un marché de conception-réalisation pour la rehausse de l'Hémicycle de l'Hôtel du Département ;
- Poursuite des différents programmes de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments en particulier : modernisation des ascenseurs, divers travaux de voirie et de réparation, de mise en conformité gaz et réfection des façades du bâtiment Estérel ;
- Le concours de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Alpes-Maritimes à Plan du Var – commune de Levens ;
- La passation d'un marché de partenariat pour le projet Eco Cadam.

➤ **Au titre de la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées :**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda programmée (Ad'Ap).

➤ **Au titre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :**

- Poursuite des études pour l'installation de panneaux photovoltaïques au-dessus des bâtiments Cheiron et Esterel et pour la création d'un parc d'ombrières photovoltaïques au-dessus du parking silo ;
- Travaux pour la réfection du système chauffage/climatisation du palais Sarde côté Département ;
- Généralisation de l'éclairage de type LED.

2°) Concernant le programme « Bâtiments destinés à l'action sociale »

➤ Au titre de la conservation et l'adaptation du patrimoine départemental :

- Poursuite des différents programmes de grosses réparations et aménagements des bâtiments en particulier : réfection des sols, peinture et faux plafonds dans diverses Maisons des solidarités (MSD), construction de préaux et divers travaux de mise aux normes ;
- Travaux de mise à niveau sécuritaire et fonctionnelle des foyers de l'enfance ;
- Réfection des fenêtres du centre d'accueil des mineurs non accompagnés à Sainte-Agnès ;
- Poursuite des études de restructuration de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) Gastaldy : choix du maître d'œuvre ;
- Travaux d'aménagement de l'ancienne clinique Mozart à Nice pour y accueillir le futur institut du cancer - Institut Axel Khan ;

➤ Au titre de la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées :

- Travaux divers de mises aux normes handicapées.

➤ Au titre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- Poursuite de l'installation d'équipements de télé-relevés des consommations énergétiques dans les bâtiments ;
- Réfection du système de chauffage et de climatisation du bâtiment Centaure à Nice ;
- Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques dans différentes MSD.

3°) Concernant le programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière »

➤ Au titre de la conservation et l'adaptation du patrimoine départemental :

- Les études pour le regroupement de la base Force 06 et de l'agence routière départementale (ARD) à Saint-Auban ;
- La poursuite des travaux de mise à niveau du parc et atelier de Carros avec la réfection des façades.

➤ Au titre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les ARD ;
- La mise aux normes des cuves à carburant du centre d'exploitation de Villars-sur-Var ;
- Le remplacement des chaudières à fuel dans les centres d'exploitation de Valberg et de Guillaumes ;
- Isolation de logements de fonction de l'arrière-pays ;
- Mise en place de 500 m² panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de remisage des engins au parc et ateliers de Carros.

4°) Concernant la « Gestion immobilière »

➤ Au titre de la gestion immobilière :

- La poursuite des activités de syndic de la collectivité pour la gestion des baux de location, des charges de copropriété, impôts et taxes, et des fluides ;
- ARD de Saint-Auban : signature du bail emphytéotique pour transférer la propriété au Département en vue d'engager les travaux de reconstruction à la suite de l'incendie et les études de regroupement des services.